

DECISION N° 2016/53

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées,

Vu, le Code de l'environnement ;

Vu, le décret n°2006-1266 du 16 octobre 2006 relatif à l'Agence des aires marines protégées et aux parcs naturels marins ;

Vu, le décret n° 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Vu, l'arrêté n°5987815 du 7 mars 2016 portant réintégration et affectation à l'Agence des aires marines protégées de madame Julie BERTRAND ;

Vu, l'arrêté modificatif de l'arrêté n°5987815 du 8 mars 2016 portant sur son changement de résidence administrative à Marennes ;

DECIDE

Article 1 : Madame Julie BERTRAND est nommée dans les fonctions de directrice déléguée du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, à compter du 21 mars 2016.


Article 2 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Brest, le 21 MARS 2016



Loïc LAISNÉ
directeur délégué

Spécimens

<u>Paraphe</u> JB	<u>Signature</u> 
----------------------	--

